

L'association SOLDIS ALGÉRIE s'est notamment donnée pour objectifs de :

- dresser une LISTE aussi complète que possible des militaires français disparus, en réunissant toutes les informations disponibles afin de permettre d'entreprendre, lorsque le moment sera venu, la recherche des corps, leur identification et leur inhumation

- rédiger et publier un MEMORIAL, afin de constituer, dans un premier temps, un mausolée virtuel

- ultérieurement, élever un MONUMENT à la mémoire des militaires français portés disparus, afin d'offrir à leurs familles et à leurs compagnons d'arme un lieu de recueillement

Pour réussir cette entreprise, SOLDIS ALGÉRIE a besoin du soutien de tous ceux qui ont à cœur de sauver de l'oubli la mémoire de ces militaires français.

Elle a besoin des témoignages de leurs compagnons d'arme, mais aussi d'une aide financière qui peut lui être apportée soit par une adhésion, soit par un don, qui permettront de financer le coût des recherches entreprises par les bénévoles de l'association.

ADHERER A SOLDIS

C'EST NE PAS LAISSER CES SOLDATS
FRANÇAIS MOURIR UNE SECONDE FOIS
EN SOMBRANT A JAMAIS DANS L'OUBLI



" Il ne faut pas les oublier.

Dire seulement leur nom,

c'est les défendre, c'est les sauver.

Camarades de régiment,

quand vous vous retrouverez, parlez des morts,

parlez-en librement,

C'est un dossier peu connu.

La guerre d'Algérie a entraîné la disparition de militaires français.

Le terme de militaires français s'applique ici aux **militaires français** (de souche européenne ou nord-africaine) appartenant à l'**armée régulière**, c'est-à-dire engagés ou appelés, servant dans une formation identifiée de l'armée française, à l'exclusion des supplétifs, qui n'entrent pas dans le cadre des recherches effectuées par SOLDIS

Mais que ce soit pendant la guerre elle-même, à la fin de celle-ci ou encore aujourd'hui, plus de cinquante ans après les faits, personne n'est en mesure d'en donner ni le nombre exact, ni la liste nominative.

Durant la guerre, dont il est indispensable de rappeler qu'elle se déroulait sur le territoire de départements français, il était en effet, pour cette raison, impossible à l'armée française et aux autorités politiques de reconnaître publiquement que des soldats de l'armée régulière pouvaient avoir été faits prisonniers ou que l'on ignore le sort de ceux qui, en plein combat, avaient « disparus aux yeux de leurs camarades », selon la définition administrative militaire de la disparition.

Car, aucune guerre n'étant déclarée officiellement en Algérie, le gouvernement français ne pouvait reconnaître aucun adversaire officiel avec qui négocier ou échanger des informations sur les prisonniers.

C'était en outre, en raison de la menace qu'elle signifiait pour les troupes isolées, une information susceptible de porter atteinte au moral de l'armée et il était donc considéré comme normal d'en faire un dossier confidentiel.

Cette attitude s'étendit même aux familles des intéressés, que l'on laissa dans l'ignorance la plus complète, y compris des circonstances de la disparition et des mesures prises – quand il y en avait eues – pour rechercher les « manquants ».

Il arriva même parfois que l'on fasse planer un soupçon de désertion sur certains individus, jetant les familles dans l'opprobre et une attitude de silence honteux.

La preuve de nombreuses disparitions existait pourtant, puisque des militaires français capturés ou enlevés purent soit s'évader, soit être libérés après une détention dans des camps situés en Tunisie et au Maroc. Mais ces exemples furent peu nombreux.

Et personne ne sut jamais comment étaient morts ces prisonniers français qui, jusqu'au terme de leur vie, ont dû espérer que l'on viendrait à leur secours.

On retrouva en revanche, par hasard ou sur renseignement, un certain nombre de corps inhumés à la hâte, mais qui purent être identifiés. Ces soldats n'appartenaient plus alors au monde des disparus.

Car le problème de la disparition réside, pour les familiers du disparu, dans l'absence formelle de preuve de la mort, dont la principale est la découverte du corps, auquel il est alors possible de rendre un ultime hommage, même virtuel et tardif.

Quelques démarches furent toutefois entreprises, au lendemain de la guerre et notamment dans les premiers jours de l'indépendance de l'Algérie, car, après le 19 mars 1962, de nombreux enlèvements de militaires de l'armée régulière furent alors encore commis et attirèrent l'attention.



Mais ces travaux ne furent jamais coord